

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition de la Société Vaudoise des Maîtres Secondaires - Pour l'introduction d'un enseignement à niveaux en anglais

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions était composée de Mmes Aline Dupontet, Isabelle Freymond (qui remplace Filip Uffer), et de MM. Pierre Guignard, Pierre-André Pernoud, Olivier Epars, Philippe Germain, Daniel Ruch, Hans-Rudolph Kappeler, Daniel Trolliet, Serge Melly (qui remplace Jérôme Christen). Elle a siégé en date du 16 juin 2016 sous la présidence de Mme Véronique Hurni. MM Filip Uffer et Jérôme Christen étaient excusés.

M. Cédric Aeschlimann est remercié pour les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : M. Gilles Pierrehumbert, président de la Société Vaudoise des Maîtres Secondaire (SVMS), Doru Trandafir, secrétaire de la SVMS, Myriam Rachoud, membre de la SVMS.

Représentant de l'Etat : DFJC-DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), Mme Fabienne Mottet, collaboratrice à la Direction pédagogique.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

La pétition demande que le Grand Conseil du Canton de Vaud modifie l'alinéa 2 de l'article 86 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) comme suit : « En voie générale, les élèves suivent un enseignement commun dans toutes les disciplines à l'exception des options ; un enseignement à niveaux est offert en français, mathématiques, ~~et~~ allemand et anglais. L'enseignement de ces disciplines est organisé selon deux niveaux. ».

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

La SVMS constate une difficulté particulière avec l'anglais dans le cadre de la mise en œuvre de la LEO. L'anglais est une branche à examen qui a un statut particulier : avec une dotation horaire relativement forte, de 3 périodes par semaines, sur 32 périodes. Mais pas d'enseignement à niveaux comme les disciplines avec les mêmes particularités. Car cette branche est instrumentale, avec des apprentissages cumulatifs et systématiques, avec du vocabulaire à acquérir progressivement.

La représentation que les élèves se font de cette branche a son importance. En effet, le fait que l'anglais soit placé dans le second groupe de matières à étudier et soit la seule matière à examen de ce groupe pose problème. Car les autres branches du groupe 1 ont des niveaux, contrairement l'anglais. Même si les élèves savent qu'il y aura un examen à la fin de la 11^{ème}, la mise à part de l'anglais dès le début pose problème, aussi pour les parents.

Par ailleurs, cette branche est déterminante pour la suite de la formation après l'enseignement obligatoire, que ce soit au gymnase ou dans la formation professionnelle. Le fait que certains élèves n'atteignent pas les prérequis peut poser problème pour la suite de leur parcours. A l'époque, la SVMS avait appelé à refuser la LEO parce qu'il semblait manquer un élément décisif dans le dispositif, à savoir l'articulation avec la suite de la formation des jeunes, après l'école obligatoire, comme le démontre l'enseignement de l'anglais.

Les pétitionnaires argumentent que le rapport avec l'enseignement de l'anglais est compliqué devant une classe complète et hétérogène de VG (Voie Générale), pour conduire l'ensemble des élèves à un niveau satisfaisant. Beaucoup sont trop distancés et des solutions de bricolage se sont mises progressivement en place. Elles sont soit positives, avec les directions d'établissement qui utilisent des heures d'appui pour venir en aide à ces élèves ou alors des voies de contournement plus critiquables, qui consistent à dispenser certains élèves de l'anglais, ce qui n'est pas possible pour les mathématiques, le français et l'allemand.

Les pétitionnaires apportent un élément d'appréciation, qui doit être pris en compte. L'enseignement de l'anglais commence en 7^{ème} année avec la LEO. La première volée achève sa première année d'enseignement de l'anglais en primaire en juin 2016. Lorsqu'ils entreront en 9^{ème} année en septembre 2017, ils auront eu deux années d'école primaire en anglais, à raison de deux périodes par semaine. Ces élèves obtiendront leur certificat en 2020. On pourrait attendre jusque-là pour étudier le déploiement et l'accroissement de l'enseignement de l'anglais sur 5 ans. Mais la SVMS estime qu'il faut agir avant.

Suivent les questions des commissaires pour compléter la compréhension de la problématique. Concernant l'hétérogénéité des classes ne permettant pas un enseignement satisfaisant de l'anglais, les pétitionnaires donnent les éléments suivants : les élèves de la voie secondaire à option (VSO), qui n'existe plus, ne suivaient pour certain pas d'enseignement d'anglais, voire pas d'allemand pour une partie d'entre eux. De même, selon leur expérience professionnelle, les classes de l'ancien système étaient finalement plus homogènes. L'hétérogénéité actuelle est difficile à gérer, avec les élèves des anciennes VSO qui ont rejoint ceux de l'ancienne VSG avec des compétences diverses.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence d'un dédoublement des classes à l'infini et surtout sur le coût qui est lié. Les pétitionnaires ne le nient pas. De même des questions se posent sur la complexité de la grille horaire, ce à quoi les pétitionnaires répondent que la problématique est moindre et qu'il ne s'agit que d'un problème technique de conception des horaires.

Finalement, deux questions se posent d'une part sur le choix de la pétition alors qu'il semble que le dialogue social existe entre employés et employeur dans l'enseignement. Les pétitionnaires répondent qu'ils se sont heurtés à la réponse systématique du Département informant que les questions sur l'enseignement de l'anglais était de rang réglementaire et donc de sa seule compétence. D'autre part, un commissaire demande si la « problématique de l'anglais » avait déjà été mise sur la table lors des débats sur la LEO. Il n'est pas répondu spécifiquement. Mais les pétitionnaires informent que dans le bilan de la LEO qu'elle vient de réaliser, la SVMS s'est clairement exprimée sur le problème du positionnement de l'anglais dans les groupes de branches pour l'évaluation.

5. AUDITION DE LA REPRESENTANTE DE L'ETAT

La représentante du Département indique que la Direction pédagogique est tout à fait consciente des difficultés rencontrées par les enseignants d'anglais. La période actuelle est transitoire. 4 volées, avec la première qui termine son certificat en juin 2016, n'ont pas eu d'anglais en 7 et 8^{ème} et ont eu une légère diminution des heures d'anglais et d'allemand en cycle 3. Les gymnases ont été avertis afin que le niveau d'enseignement soit adapté, le niveau des élèves étant légèrement moindre. L'accent a été mis sur les quatre compétences de communication, limitant le vocabulaire et la grammaire. Et surtout, dans 4 ans, il sera possible de retrouver le même niveau. En amont de la pétition, les enseignants ont été entendus sur cette demande. De plus, un groupe de référence de langue à la Direction pédagogique est constitué d'enseignants issus de tout le canton.

Le système est complexe car il y a des voies, des niveaux et des options. Au niveau organisationnel, financier et pédagogique, il n'a pas été possible d'établir des niveaux en anglais. Elle précise qu'avec une voie unique, il aurait été possible d'avoir 4 disciplines à niveau, mais cela n'a pas été le chemin pris par la LEO. Au niveau financier, une nouvelle discipline est difficile à mettre sur pied. Au niveau organisationnel, introduire un niveau supplémentaire n'est pas possible. Par ailleurs, en cas de niveau en anglais, cela équivaldrait à un retour aux 3 voies.

Elle informe qu'en ce qui concerne les moyens mis à disposition, au niveau des mesures prises, des réponses précises ont été apportées aux enseignants. Les directions ont été encouragées à dédoubler les enseignements avec une période au cycle 3 pour l'anglais sur l'enveloppe de leur autonomie pédagogique. Une séance de préparation a eu lieu au niveau cantonal avec les chefs de file, dont en général seule la moitié est représentée. Le 18 novembre 2015, une séance cantonale d'information sur la gestion de l'hétérogénéité a été organisée avec des experts. Tous les établissements n'étaient malheureusement pas représentés. Mais toutes ces informations sont disponibles sur *educanet* et les enseignants peuvent les consulter et poser des questions. Des moyens ont aussi été donnés pour savoir comment différencier et comment gérer ces classes difficiles. Un nouveau descriptif des progressions d'apprentissage a été mis à disposition qui reprend le plan d'étude, pour que ce soit moins difficile d'avancer dans le programme. De plus, une série de séquences et d'évaluations différenciées ont été mises à disposition par le groupe de référence des langues en été 2015. La Direction pédagogique continue à proposer des *listenings*, épreuves de compréhension de l'oral, qui ont été adaptées pour les VG et les VP, un matériel apprécié car difficile à créer. En outre, il a été proposé aux enseignants de suivre une formation sur la différenciation à la HEP.

La Direction pédagogique a obtenu auprès du Département que le dédoublement d'une période soit financé par la DGEO en 9^{ème} dès 2017. Elle relève aussi l'arrivée d'un nouveau manuel qui permet un enseignement différencié, avec de nombreuses pistes d'exercices différentes pour le même objectif. Les trois établissements pilote, Bex, Ollon et Coppet, sont ravis. Enfin elle informe la commission que la direction collabore avec la HEP pour une journée de formation pour chaque enseignant du cycle 3 avec des ateliers et une attestation à l'issue de cette journée pour l'introduction de ces nouveaux moyens, avec des exemples pratiques de gestion de l'hétérogénéité.

L'exposé très complet de la représentante du Département ne suscite que peu de questions mais surtout des demandes de précision. Un commissaire repose la question de l'existence du dialogue social au sein du Département à quoi on lui répond qu'une réunion avec la SVMS a eu lieu dernièrement pour discuter de différents points concernant l'enseignement des langues. Les informations précédentes leur ont été données et ils ne semblaient pas être au courant. La direction est arrivée à la conclusion que la communication via *educanet* ne passait pas. Elle prévoit de renforcer la transmission de l'information à tous, y compris aux chefs de file. Plusieurs commissaires se voient confirmer qu'il s'agit là d'une période transitoire, qu'un retour au même niveau qu'avant est prévu en 2020. Cette année-là, tous les élèves auront eu l'anglais de la 7^{ème} à la 11^{ème}.

6. DELIBERATIONS

La discussion générale s'oriente autour d'une même problématique. Les commissaires regrettent les problèmes de communication qui existent entre les enseignants d'anglais et le Département.

Premièrement, il semble que les pétitionnaires préfèrent passer par le débat public alors que le dialogue semble être ouvert avec le Département. Puisque le but recherché par les pétitionnaires est d'améliorer le système en place, ils devraient prendre langue avec leur hiérarchie. Laquelle ne semble pas totalement fermée aux adaptations et veut apporter son soutien dans cette phase de transition, selon ce qui a été dit par la représentante du Département. Deuxièmement, il a été assuré à la commission que les outils et le support étaient à disposition des enseignants pour faire au mieux leur travail dans cette période de transition et de déploiement de la LEO. Il semble que ces moyens ne soient pas connus des enseignants, ce qui est regrettable. La Direction pédagogique assure se mettre à disposition du corps enseignant, des chefs de file et doyens, pour répondre aux questions et interrogations.

Finally, there is the SVMS and its impression of not having been heard and on the other hand, the Department which is supposed to give the maximum of tools and resources possible to help teachers. The commissioners were struck by the gap between the list of aids made available by the hierarchy and which seem to be unknown to the teaching staff. The commissioners have heard the last remarks of the representative of the Department saying that it is important to make an additional effort in communication between the Department and the teaching staff so that the transition in progress goes as well as possible. The commissioners support these proposals and demand that the Department do everything possible to avoid in the future these communication problems.

7. VOTE

Classement de la pétition

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Morges, le 30 août 2016.

La rapportrice :
(Signé) Aline Dupontet